

Postes ouverts aux contrôleurs FiP

Direction :

- au Centre de contact des particuliers :

Les centres de contact ont une mission d'accompagnement des usagers dans l'appropriation de leur espace particulier et des outils numériques mis à leur disposition par la DGFIP. Les conseillers en centre de contact délivrent des renseignements aux usagers sur la fiscalité des particuliers, le recouvrement et la gestion des contrats de mensualisation par téléphone, formuel e-contact ou par chat.

Le service répond aux appels des usagers du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h. Exceptionnellement et à des dates clés de la période fiscale, il peut être amené à répondre jusqu'à 22h et le samedi. Les agents bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique.

- au CSRH :

Le Centre des services de ressources humaines a la charge de la gestion administrative et comptable des dossiers des agents des départements relevant de son champ de compétence géographique. Les missions des contrôleurs consistent, au moyen du progiciel SIRHIUS, en l'instruction des demandes et événements affectant la situation de chaque agent (affectations, carrière...) et l'intégration des informations ayant un impact sur la paye (changement de situation familial, congé longue maladie, mobilité, temps partiel...). Ils seront susceptibles de se voir confier la responsabilité d'une unité de gestion ou la fonction de référent technique.

- au SLR :

Les contrôleurs sont chargés du visa des fichiers paye sous un applicatif unique, suivant un calendrier mensuel très précis. Il est attendu une très grande aptitude au travail en équipe, une grande rigueur professionnelle. Le travail est exclusivement effectué sur écran. Le SLR n'accueille aucun public mais développe de nombreuses relations avec le CSRH qui nécessitent des capacités relationnelles. Le service dispose d'une cellule Comptabilité sous Chorus.

En outre, les contrôleurs assurent les opérations comptables et informatiques les plus complexes et peuvent être amenés à encadrer les unités de visa.

- au CGR :

Les contrôleurs sont chargés de la gestion des dossiers des pensionnés et du visa des pensions sous un applicatif unique, suivant un calendrier mensuel précis. Il est attendu une très grande aptitude au travail en équipe, une grande rigueur professionnelle. Le travail est exclusivement effectué sur écran. Le CGR n'accueille aucun public. Le service dispose d'une cellule Comptabilité sous Chorus.

En outre, les contrôleurs assurent les opérations comptables et informatiques les plus complexes et peuvent être amenés à encadrer les unités de gestion.

Services locaux :

- SGC et Trésorerie du secteur public local (SPL):

Les contrôleurs assurent essentiellement des missions à dimension comptable, juridique et financière sur la base des modes opératoires Hélios et DDR3, en dépense, en recette et en comptabilité pour les Collectivités Locales. En outre, ils assurent les opérations comptables et informatiques les plus complexes. Ils peuvent également être en charge des poursuites et de l'accueil physique. Ces missions nécessitent une bonne aptitude au travail en équipe et la capacité d'entretenir des relations de qualité avec les partenaires du poste, lesquelles impliquent le sens du dialogue, la pédagogie mais aussi la fermeté.

- Trésorerie hospitalière :

Les missions confiées aux contrôleurs sont celles dévolues aux contrôleurs exerçant en trésorerie du secteur public local pour le secteur hospitalier.

Ces missions nécessitent des capacités réelles au travail en équipe, un esprit d'initiative et la capacité à acquérir de nouvelles techniques propres aux trésoreries SPL.

- SIP :

Les contrôleurs en SIP assurent une mission nécessitant des connaissances solides en matière de fiscalité des particuliers et de recouvrement.

L'accueil des usagers (physique, téléphonique ou numérique) est une mission incontournable de ces services. À ce titre, les contrôleurs doivent faire preuve de qualités relationnelles avérées. En outre, selon la taille et l'organisation du service, les contrôleurs de SIP encadrent une équipe d'agents ou assurent une mission de référent technique.

- SIE :

Les contrôleurs en SIE assurent une mission nécessitant des connaissances solides en matière de fiscalité des professionnels et de recouvrement.

Les échanges avec les usagers professionnels se font essentiellement par voie numérique. Les fonctions exercées nécessitent des méthodes de travail rigoureuses au regard des enjeux financiers très importants des dossiers gérés dans les SIE.

- SDIF :

Le SDIF est garant de l'identification des locaux d'habitation et de la détermination de leur valeur locative. Il exerce cette mission en coordination avec la plupart des autres services de la DDFiP, une mise à jour réactive des locaux étant essentielle pour définir les bases d'imposition des particuliers et des professionnels et garantir les ressources financières des collectivités locales. Le SDIF assure également la réception de publics et le contentieux de la taxe foncière.

- SPF :

Les SPF ont pour mission de garantir la sécurité juridique des transactions et mutations immobilières. À ce titre, ils tiennent à jour le fichier immobilier qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties et non bâties. Ils assurent également l'enregistrement des actes notariés et des sûretés réelles, perçoivent tous les impôts relatifs à ces formalités et répondent aux demandes d'information des usagers (notaires, avocats, organismes financiers et particuliers). Les contrôleurs des SPF, qui mettent en œuvre des notions juridiques de droit civil, doivent traiter de manière particulièrement rigoureuse et réactive les flux d'actes qui leur sont transmis. En outre, ils peuvent être en charge de l'encadrement d'une équipe d'agents.

- BCR :

Les contrôleurs affectés en BCR sont chargés de rechercher des renseignements à l'extérieur de la DGFIP en vue de la programmation du contrôle fiscal externe d'activités frauduleuses. Cette activité nécessite des connaissances en matière de fiscalité des professionnels. La spécificité de cette mission impose d'être mobile et autonome pour les déplacements. En outre, la fonction en BCR exige une grande disponibilité en raison de la possibilité d'interventions hors des horaires habituels, voire le week-end, ou dans le cadre de réquisitions lors d'opérations coordonnées de lutte contre la fraude. Enfin, la diversité des interlocuteurs de ce service nécessite de grandes qualités relationnelles.

- PCR / PCE :

Ces services de contrôle et d'expertise fiscale nécessitent des connaissances précises en matière de fiscalité des particuliers/patrimoine (PCR) ou professionnelle (PCE). Les contrôleurs affectés à ces missions devront faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'analyser les dossiers qui leur sont confiés dans un environnement professionnel et patrimonial. De grandes qualités rédactionnelles et d'analyse juridique sont indispensables pour garantir la fiabilité des procédures et des expertises engagées.

- PRS :

Les contrôleurs affectés en PRS sont en charge de créances à enjeux dont le recouvrement s'avère complexe ou compromis. La mission du PRS nécessite le sens de l'initiative et une expertise confirmée en matière de recouvrement afin de diversifier les moyens d'action du pôle dans le cadre de la stratégie définie par le chef de service. Les fonctions exercées impliquent une grande rigueur comptable.

